

organisme recevant des fonds pour écrire des papiers qui ne seront pris au sérieux par personne.

Pour conclure, je veux dire que tout en acceptant l'idée de la création de la Fondation des relations raciales, il est surtout important de voir quelles politiques concrètes en découleront. Espérons que cette fois le gouvernement conservateur posera un geste concret pour l'unité du pays.

[Traduction]

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Nous appuyons la proposition d'établir une telle fondation au Canada, engagement pris dans l'entente de réparation conclue avec les Canadiens d'origine japonaise. Nous devons nous souvenir, dans le débat sur ce projet de loi, des terribles injustices qui ont été commises à l'endroit de ces Canadiens au cours de la Seconde Guerre mondiale. Je prends un moment pour vous lire un extrait d'un mémoire rédigé par le conseil des Canadiens d'origine japonaise.

Entre 1941 et 1949, le gouvernement du Canada a forcé 21 000 résidents canadiens d'origine japonaise à quitter leur maison, confinant la plupart d'entre eux dans des camps de détention, vendant leur maison et leurs biens personnels et les forçant à se disperser dans tout le Canada ou à être renvoyés au Japon, pays alors déchiré par la guerre. Plus de 17 000 des victimes de ces mesures étaient des citoyens canadiens. Le gouvernement avait invoqué la sécurité de l'État pour bafouer ainsi les droits de ces Canadiens.

Aujourd'hui, des documents gouvernementaux montrent qu'il avait tort sur toute la ligne. Ils montrent que le traitement qui a été servi aux Canadiens japonais, au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la période qui a suivi, était le fait d'une attitude raciste et d'opportunisme politique.

Ils ont montré que le Cabinet avait eu recours aux pouvoirs d'urgence pour réaliser un objectif politique: la destruction de la communauté japonaise en Colombie-Britannique.

Cette politique fait honte à tous les Canadiens. Pendant 42 ans, ces victimes éparpillées dans tout le Canada, ces familles divisées et dispersées à cause de ces atrocités, ont tenté de garder pour elles leur douleur et leur humiliation, tandis que nombre de Canadiens leur faisaient sentir la honte et l'infamie rattachées à leur situation. Leur collectivité en Colombie-Britannique, dans la circonscription de Vancouver-Est que je représente et qui était le cœur de la communauté nippo-canadienne, n'a jamais été rétablie.

Au début des années 40, des députés fédéraux du CCF, particulièrement Angus MacInnis de la Colombie-Britannique, se sont élevés contre ces injustices, ce qui

### *Initiatives ministérielles*

leur a attiré beaucoup d'insultes. Le NPD a continué de réclamer l'abrogation de la Loi sur les mesures de guerre et de faire valoir la nécessité de présenter des excuses officielles et de réparer ces graves injustices.

Avant les dernières élections et à la suite du règlement négocié aux États-Unis, le gouvernement du Canada est finalement passé à l'action et nous l'avons appuyé dans cette démarche. Le premier ministre a fait une déclaration officielle qui reconnaissait les injustices et des sommes modestes ont été versées aux survivants pour redresser la situation. On s'est engagé à financer les activités communautaires et 24 millions de dollars ont été affectés à l'établissement de la Fondation canadienne des relations raciales.

J'ai assisté à un certain nombre de réunions de Canadiens d'origine japonaise. Ils ont célébré l'entente de redressement et commémoré les événements des années 40 afin de s'assurer que ces injustices ne seraient jamais oubliées ni répétées. Ce que j'ai pu lire sur le visage des anciens m'a beaucoup émue. Beaucoup de vieilles femmes, qui étaient sans doute veuves à ce moment-là, étaient assises tranquillement le long des murs d'une grande pièce. On voyait dans leur visage qu'elles avaient retrouvé leur fierté d'antan. Le sentiment de culpabilité déplacée que notre pays leur avait inculqué avait disparu.

• (1210)

Leurs enfants et petits-enfants, qui sont aujourd'hui des dirigeants communautaires, ont travaillé d'arrache-pied pour obtenir justice. Ils ont formé une organisation très puissante, le Conseil national des Canadiens japonais.

Nous devons nous rappeler les actes de racisme et de discrimination comme ceux-là que nous avons commis par le passé et encore récemment. Il est important de le faire pour empêcher que de tels actes ne se reproduisent et pour que les gens réfléchissent davantage aux attitudes racistes trop répandues de nos jours.

Le 21 mars, j'ai déclaré ceci:

L'histoire révèle que le racisme est un mal qui ronge la société canadienne, un cancer qui se répand. En 1914, les ressortissants des Indes orientales arrivés à Vancouver à bord du Komagata Maru, qui étaient pourtant sujets britanniques, se sont vu refuser l'asile.

Des juifs arrivant sur la côte est du Canada se sont également vu refuser l'accès à notre pays en 1939 et beaucoup sont morts dans les camps de concentration. En 1885, une mesure législative raciste a imposé une taxe de capitation aux immigrants chinois, puis, en 1923, une autre a eu carrément pour objet de leur interdire l'immigration. Ainsi, les hommes qui avaient construit nos chemins de fer se retrouvaient isolés et privés de droits.

Ils ne pouvaient pas faire venir leur famille au Canada.

Les Noirs qui se sont établis en Nouvelle-Écosse. . .